Mener à bien la transmission de sa ferme

OBJECTIFS

L'objectif est d'acquérir les compétences pour transmettre son exploitation en prenant compte des composantes qui permettront au cédants et au repreneur de réaliser une opération positive et gratifiante.

ENJEUX

L'enjeu auquel la formation entend répondre est celui du renouvellement générationnel en agriculture

PRÉ-REQUIS

Avoir un projet de cession ou de reprise d'une ferme dans le Gers ou départements limitrophes

CONTENU

Mardi 28 janvier
Se préparer à la transmission en comprenant les différentes phases du parcours. Enjeux, document repère et outils existants pour faciliter le diagnostic de cession. Identifier les facteurs clés pour bien se préparer à la transmission.

Jeudi 27 février
Maîtriser les aspects administratifs dans le parcours à la transmission. Les points réglementaires, la valeur des biens et le foncier. Maîtriser les aspects juridiques et fiscaux dans le parcours à la transmission.

Vendredi 28 février
Savoir créer une relation saine avec le repreneur. Savoir mettre en place une stratégie d'actions pour son projet de transmission (définition de son projet de transmission,définition des critères de sélection, les points où l'on va tolérer des changements...) .

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADEAR du Gers

DURÉE : 3 jour(s)
DATE LIMITE : 14/01/2020

TARIFS
Non agricole **300 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Audrey BOUSSAOUD
a.boussaoud@adear32.fr
ADEAR 32

NOTE : Repas partagé

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
28/02/2020	ADEAR 32 32000 Gers	Dominique LATASTE, formatrice et sociologue intervenant sur les aspects relationnels de la transmission agricole
27/02/2020	ADEAR 32 32000 Gers	Francis VARENNES, juriste-fiscaliste et formateur spécialiste du droit rural et du droit des sociétés
28/01/2020	ADEAR 32 32000 Gers	Dominique LATASTE, formatrice et sociologue intervenant sur les aspects relationnels de la transmission agricole

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)